

Ma ville

BÉLIGNEUX - LA VALBONNE - CHÂNES



P.4-15

MA VILLE EN MOUVEMENT

Conseil municipal 2020-2026, commissions, finances, budget communal 2020, urbanisme & sécurité, bâtiments, voiries, patrimoine & environnement, communication, nouvelle DGS

P.16-23

MA VILLE CITOYENNE & SOLIDAIRE

Véhicules abandonnés, brulage de végétaux, solidarité et santé publique en 2020, lutte contre l'ambrosie, CCAS, lutte contre les chenilles processionnaires, écoles communales, commission "jeunes"

P.24-31

MA VILLE ASSOCIATIVE

Les Ain'trepides, Béligneux Histoire & Culture, Entramisloisirs, Association Body'Art, Chânes Animation, Bibliothèque, En Pl'Ain Choeur, Question pour un Champion, Anciens Combattants

P.33

TRIBUNE POLITIQUE

Expressions des élus

P.34-35

ETAT CIVIL

Naissances, mariages, décès



Jacques PIOT
Maire de Béligneux

EDITORIAL

par Jacques Piot, maire de la commune

Chères habitantes, chers habitants !

Cette année a été marquée par deux importantes atteintes à notre mode de vie. D'une part, les vagues successives d'une maladie qui touche toutes les populations. D'autre part, les valeurs républicaines qui ont été meurtries par des actions terroristes et des actes violents.

Je tiens, avant tout autre propos, à adresser mes plus sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu un proche au cours de cette année - à cause de la COVID-19 mais également dans d'autres circonstances. Mon soutien va également, bien entendu, à toutes celles et tous ceux qui subissent en ce moment la maladie ou l'accident et qui doivent lutter pour survivre.

Il s'agit pour nous tous de modifier nos habitudes dans nos relations avec les autres, dans nos libertés de mouvement, dans notre travail, à l'école et dans toutes les activités que nous faisons ou que nous ne pouvons plus exercer. Je tiens donc à vous féliciter pour tous les efforts fournis face à ces contraintes et au respect des gestes barrières.

Cette année, à cause des conditions sanitaires, le conseil municipal et moi-même n'avons pas pu organiser de repas des aînés traditionnel. Nous avons les mêmes pensées chaleureuses pour tous les anciens de notre commune. Nous espérons que la distribution des paniers garnis leur a apporté un moment de plaisir. Nous souhaitons que chacun sur la commune se sente entouré de notre présence et de notre bienveillance. Nos pensées vont également vers le personnel de notre EHPAD qui fait un travail formidable.

Je souhaite apporter tout mon soutien et mes remerciements aux directrices d'écoles, aux enseignants, au personnel scolaire et périscolaire, aux agents municipaux ainsi qu'aux bénévoles de la bibliothèque. Je sais

combien les mesures sanitaires sont contraignantes et je les remercie de leur collaboration et de leur professionnalisme.

Je félicite et remercie également toutes les personnes qui, chaque jour, prennent la peine de ramasser, ce que des indéliques nous laissent au bord des routes. Je n'oublie pas dans mes vœux les associations de notre commune qui sont impactées à cause de l'arrêt de leur activité, mais aussi par l'annulation des nombreux événements, qui participent à leur cohésion et à l'enrichissement de la vie communale.

Malgré les contraintes de cette situation, le conseil municipal et moi-même avons pu mener à bien les projets prévus : les chemins des Bruyères, des Barmettes, du Lavoir et des Ruettes, le giratoire aux écoles, les panneaux d'information, la mise en place de l'outil de communication ILLIWAP, l'extension du réseau de caméra de vidéoprotection, etc...

Je remercie mes adjoints et les conseillers qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour que nos projets voient le jour et que votre quotidien soit plus facile malgré ces conditions.

Chères habitantes, chers habitants, j'espère que vous avez pu passer de bonnes fêtes de fin d'année. Je vous adresse à tous mes vœux de bonne santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2021. Espérons tous ensemble qu'elle nous apportera la joie de la libération face à ce virus et à toutes les menaces !

L'écrivain français Bossuet a écrit : «**Le temps découvre les secrets; le temps fait naître les occasions; le temps confirme les bons conseils.**».

Alors, essayons de prendre du recul et espérons un temps meilleur qui nous permette de regarder en arrière et de nous rassurer.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jacques PIOT

RÉDACTION :
Sylvie Marques
et commission communication

RÉALISATION :
Studio Pertinence (01)
www.studiopertinence.com

Imprimé sur papier certifié PEFC
par un imprimeur labellisé Imprim'Vert

LES ÉLUS 2020-2026



JACQUES PIOT
MAIRE



PHILIPPE FERRAND
1^{ER} ADJOINT AU MAIRE



AURÉLIE VANNIER
2^{ÈME} ADJOINTE AU MAIRE



JEAN-GÉRARD MAURICE
3^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE



SYLVIE MARQUES
4^{ÈME} ADJOINTE AU MAIRE



GONTRAN BROZZONI
5^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE



JOSIANE MAURICE



BÉATRICE BREVET



JACQUES VAGANAY



JEAN-PHILIPPE FAVROT



BRUNO RAVAT



FRANÇOISE TERRIER



ERIC RACCURT



DAVID VANNIER



CARINE BARDOU



DUY GIANG LA



LÉA TERRIER



CHLOÉ BRANCHEY



ANNICK COUTER



PHILIPPE REMOND



DANIEL CLÉMENT



RENÉ GOETSCHY



FRANÇOISE GACHON

COMMISSIONS

MUNICIPALES

MARCHÉS PUBLICS & APPELS D'OFFRES

TITULAIRES :
PHILIPPE FERRAND
JEAN-GÉRARD MAURICE
RENÉ GOETSCHY
SUPLÉANTS :
FRANÇOISE GACHON
JOSIANE MAURICE
ANNICK COUTER

AFFAIRES FINANCIÈRES, ÉCONOMIQUES & ADMINISTRATIVES

JACQUES PIOT
PHILIPPE FERRAND
AURÉLIE VANNIER
JEAN-GÉRARD MAURICE
SYLVIE MARQUES
GONTRAN BROZZONI

URBANISME & SÉCURITÉ

JEAN-GÉRARD MAURICE
JOSIANE MAURICE
JACQUES VAGANAY
JEAN-PHILIPPE FAVROT
ERIC RACCURT
DANIEL CLÉMENT

VOIRIE, ENVIRONNEMENT, BÂTIMENT & PATRIMOINE

PHILIPPE FERRAND
BRUNO RAVAT
FRANÇOISE TERRIER
DAVID VANNIER
ANNICK COUTER

SANTÉ & SOCIAL

GONTRAN BROZZONI
BÉATRICE BREVET
CARINE BARDOU
CHLOÉ BRANCHEY
FRANÇOISE GACHON

COMMUNICATION, INFORMATIQUE, ASSOCIATIONS & VIE ÉCONOMIQUE

SYLVIE MARQUES
JEAN-PHILIPPE FAVROT
CARINE BARDOU
DUY GIANG LA
LÉA TERRIER
PHILIPPE REMOND

ENFANCE & JEUNESSE

AURÉLIE VANNIER
DUY GIANG LA
PHILIPPE FERRAND
RENÉ GOETSCHY

VOS REPRÉSENTANTS AUX INSTANCES DIVERSES

SIEA
Philippe FERRAND
Jean-Gérard MAURICE, Philippe REMOND

SEMCODA/DYNACITÉ
Gontran BROZZONI, Annick COUTER

COMITÉ DU JUMELAGE
Sylvie MARQUES, Carine BARDOU

CORRESPONDANT DEFENSE
Jacques VAGANAY

SCOT BUCOPA
Jacques PIOT, Jean-Gérard MAURICE

CISPD
Jean-Gérard MAURICE

SCIC LES AIN'TREPIDES
Aurélien VANNIER

OFFICE DE TOURISME
Philippe FERRAND

BUDGET 2020

EN QUELQUES CHIFFRES

Gérer une commune est un exercice qui relève du juste équilibre entre ambition municipale et recettes communales (impositions) d'une part et du juste équilibre entre dépenses de fonctionnement (le quotidien) et dépenses d'investissement (les grands travaux) d'autre part.

1,6 M€

LE COÛT DES TRAVAUX
DES CHEMINS DES BRUYÈRES
ET DES BARMETTES

300 K€

LE COÛT DE L'AMÉNAGEMENT
DE LA PLACE
DE LA GRANDE HERMIÈRE

17 K€

LE COÛT DE LA RÉFECTION
DU CHEMIN DU LAVOIR

84 K€

LE COÛT DU GIRATOIRE
DES ÉCOLES

750 K€

NOUVEAUX EMPRUNTS
SOUSCRITS

L'anciennes municipalités à validé le budget 2020 en équilibrant celui-ci avec un emprunt de 750K€, notamment pour les travaux des chemins des Bruyères et des Barmettes.

Nous avons été dans l'obligation de gérer cette emprunt que nous avons négocié en 2 prêts : le premier de 550K€ à 0.5% sur 25 ans et le deuxième de 200K€ à 0.47% sur 20 ans.

Nous avons également renégocié les prêts en cours. Par exemple un emprunt de 300K€ est passé de 3.38% à 0.41% sur 8 ans - soit une économie de 5400€ pour la commune.

1 937 998,46 €

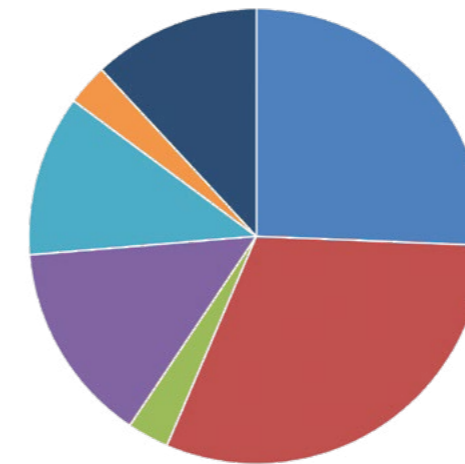
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : 496 836,68 € (25,64%)
- Charges de personnel et frais assimilés : 596 790,52 € (30,79%)
- Atténuations de produits : 57 332,00 € (2,96%)
- Opération d'ordre de transfert entre sections : 277 339,60 € (14,31%)
- Subventions attribuées aux associations, CCAS, cotisations aux différents organismes : 221 892,57 € (11,45%)
- Intérêts de la dette : 56 927,82 € (2,94%)
- Charges exceptionnelles : 230 879,27 € (11,91%)

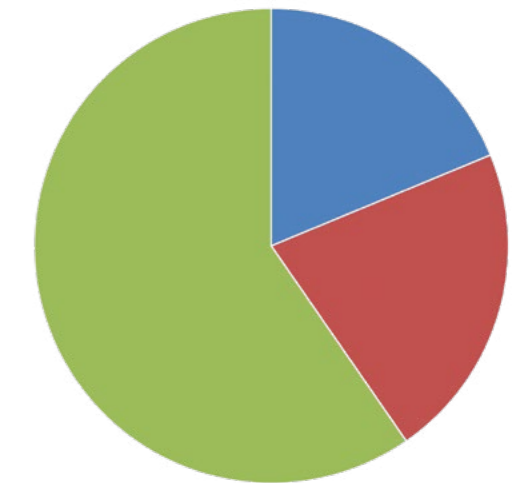
2 059 524,26 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

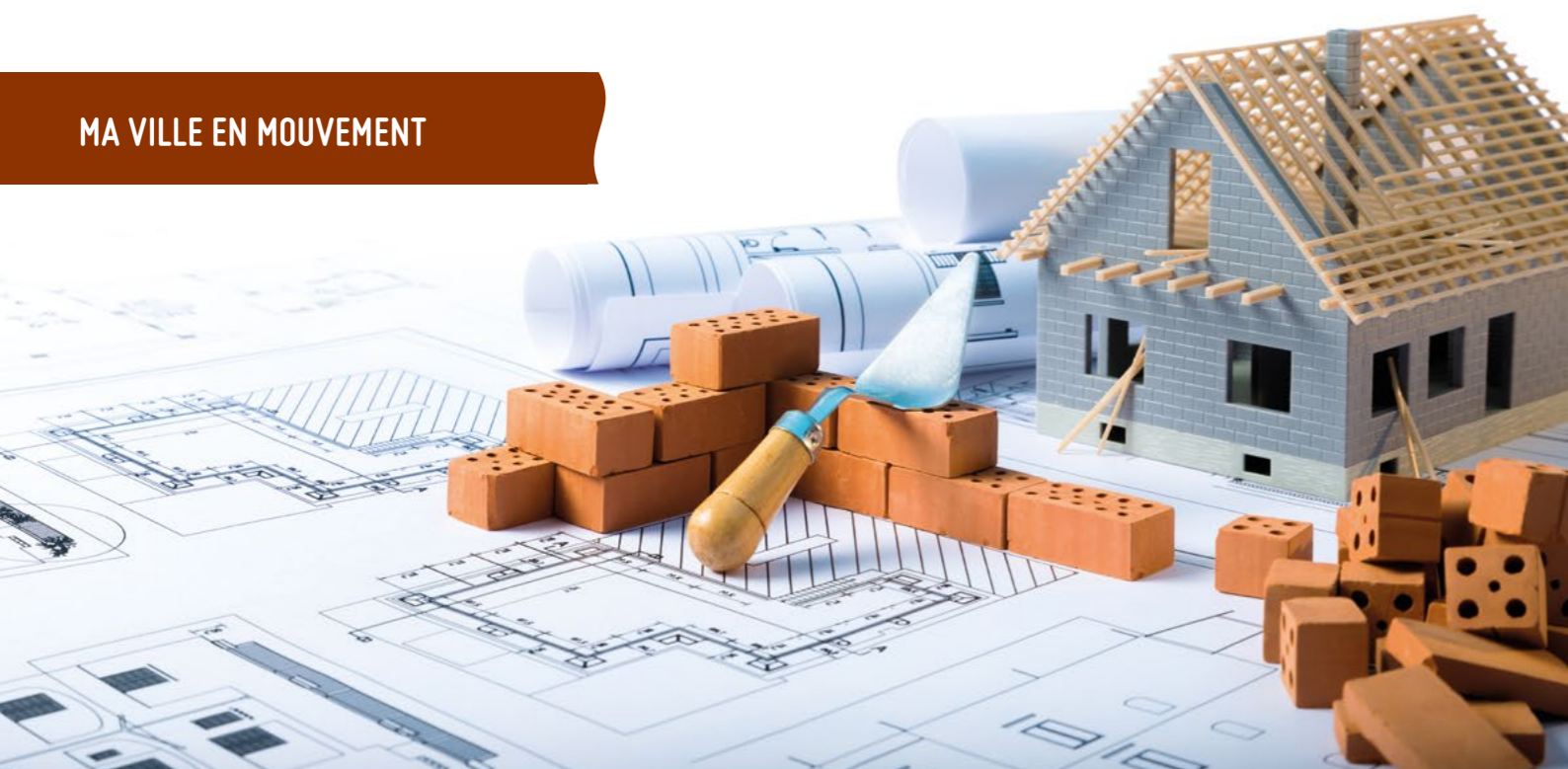
- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 386 295,38 € (18,76%)
- Emprunts et dettes assimilées : 444 832,70 € (21,60%)
- Travaux d'investissement et acquisitions foncières : 1 228 396,18 € (59,64%)



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Intérêts de la dette
- Atténuations de produits
- Opération d'ordre de transfert entre sections
- Charges exceptionnelles
- Subventions attribuées aux associations, CCAS, cotisations aux différents organismes



- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Emprunts et dettes assimilées
- Travaux d'investissement et acquisitions foncières



URBANISME 2020

EN QUELQUES CHIFFRES

Depuis mai 2020, la commission urbanisme, en présentiel trois fois par semaine en mairie, a pu donner son avis sur les dossiers déposés par les pétitionnaires.

118

DOSSIERS TRAITÉS

- 14 permis de construire
- 20 certificats d'urbanisme
- 54 déclarations préalables
- 1 permis d'aménager
- 25 DIA (déclaration d'intention d'aliéner)
- 4 procès-verbaux

3

INSTRUCTIONS

En fonction de la typologie du projet, il convient de rappeler que l'instruction du dossier sollicite plusieurs avis :

- celui du service instructeur assuré par la 3CM,
- de la commune,
- des concessionnaires réseaux (Enedis, Services des Eaux, Assainissement) et de la capacité à accepter le projet.

9

EXEMPLES DE TRAVAUX À DÉCLARER

- Les changements de façades : ouvertures, modifications ou suppressions d'éléments ouvrants ou fixes, d'auvents, de piliers, volets...
- Le changement d'enduit de façade ou mise en place d'une isolation extérieure.
- Remplacement ou extension de toiture.
- La construction, transformation ou suppression de clôtures, portails, portillons, murs, murets, piliers etc...
- La division d'une parcelle ou la modification d'un accès.
- La mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.
- La construction de piscines et bassins, y compris les plages, les environnants.
- La construction de terrasses couvertes ou non, d'abris, de locaux techniques et de garages attenants ou non à la maison.
- La mise en œuvre d'enseignes ou de panneaux publicitaires.

Dès janvier 2021, la police de l'urbanisme sera assurée par les membres assermentés

La police de l'urbanisme consiste à contrôler le respect des règles du PLU et des procédures d'urbanisme. Le maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire, qui a ainsi connaissance d'une infraction est tenu de dresser procès-verbal.

Le droit de l'urbanisme organise la planification de l'espace et impose différentes autorisations pour préserver les sites et les paysages dans l'intérêt de chacun.

Toutefois certaines personnes s'abstiennent de demander une autorisation et d'autres construisent en ne respectant pas l'autorisation délivrée. Ne pas sanctionner ces faits conduirait à nier les objec-

tifs du droit de l'urbanisme et à déconsidérer les citoyens qui respectent les règles.

Le rôle de la police de l'urbanisme consiste à vérifier l'achèvement des travaux et à verbaliser les constructions réalisées sans autorisation ou en infraction avec l'autorisation délivrée.

Nous invitons toutes personnes qui se posent des questions sur leurs travaux : tels que piscines, abris de jardins, extensions, garages, clôtures, murs ou toutes modifications, à venir en mairie consulter le service urbanisme pour déposer le dossier correspondant aux travaux en projet ou engagés.



SÉCURITÉ

Profitez du dispositif «Tranquillité Vacances»

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence, remplissez le formulaire en ligne sur www.service-public.fr ensuite imprimez-le et rendez-vous, muni de celui-ci, à votre brigade de gendarmerie.

L'opération «tranquillité vacances» doit être demandée en avance (au minimum 48h avant votre départ). En cas de vacances interrompues, prévenez votre brigade de gendarmerie dès votre retour.

5 CONSEILS EN CAS D'ABSENCE DURABLE

- 1** Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).
- 2** Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance (une boîte aux lettres débordante de plis peut révéler une absence longue).
- 3** Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio.
- 4** Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet ou autres réseaux sociaux.
- 5** Transférez vos appels téléphoniques.

2020

TRAVAUX RÉALISÉS

PATRIMOINE

2020

Puits du chemin des Ruettes
WC public au village



ENVIRONNEMENT

2020

Combattre les décharges sauvages
Garder propre les lieux
de détente sur la commune
Trottoirs dés herbés sans phyto

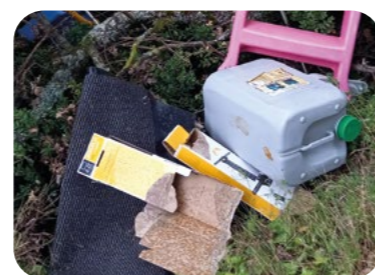


BÂTIMENTS

Suivi par l'agent de maîtrise :
Sébastien RONGIER

2020

Entretien de l'ensemble des bâtiments communaux (dont les écoles)
Meubles des écoles
Barrières sièges boulistes
Peinture bureau de la secrétaire générale et celui du maire
Carrelage des sanitaires salle de réunion village



VOIRIE

Suivi par l'agent de maîtrise :
Michel BURNIER

2020

Chemin du lavoir
Chemin des ruettes
Chemin des barmettes
Chemin des bruyères
Retournement écoles



ESPACES VERTS

Suivi par l'agent de maîtrise :
Arnaud BLOCHET

2020

Rond point bibliothèque
Massif mairie
Compost déchets verts
du service espaces verts
Jeux maternelle



2021

PROJETS ENVISAGÉS



BÂTIMENTS

2021
Aménagement de la cour des pièces du patrimoine

PATRIMOINE

2021
Lancement d'études de projets
Restauration intérieure de l'église
Agrandissement ou aménagement de la bibliothèque à Chânes
Restructuration de la place du marché à La Valbonne
Aménagement des deux cimetières Modes doux Village/La Valbonne et Chânes /La Valbonne



ENVIRONNEMENT

2021
Campagne d'élagage ordonnée
Tonte raisonnée des espaces communaux
Étude de réhabilitation de l'étang de la Combe

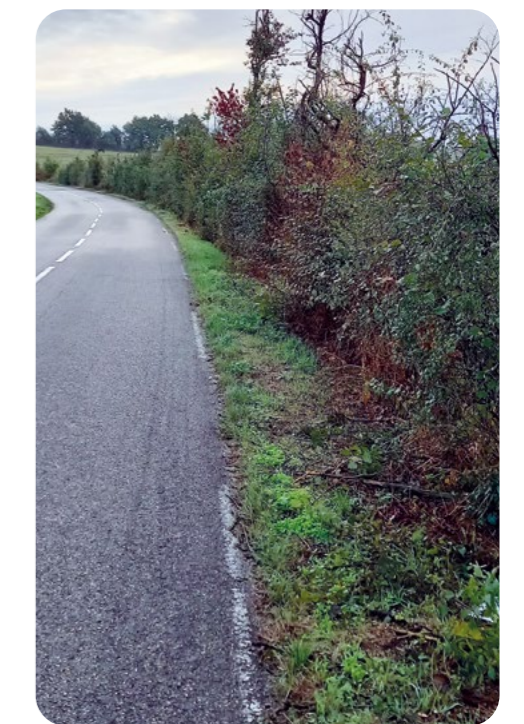


VOIRIE

2021
L'ensemble de la signalétique

ESPACES VERTS

2021
Nombreux projets :
retournement écoles, RD 1084 centre ville,
rue de la Gare, environnement chapelle
et rond point village
Plantation de plants de vigne au village



PANNEAUX D'INFORMATION

Trois nouveaux supports de communication à votre disposition

Comme vous l'avez constaté depuis le 20 octobre 2020, notre commune est équipée de panneaux d'information situés au coeur de notre commune :

- Place du marché, route de Genève à La Valbonne,
- Place de la Grande Hermière à Bèlignéux Village,
- Place de la Bibliothèque, route Du Dauphiné à Chânes.

Ces panneaux d'information sont destinés en priorité à l'information municipale et à la communication événementielle des associations de Bèlignéux. Nous offrons un support de communication événementiel, permettant d'annoncer les informations et les manifestations majeures de la ville.

Le plan d'utilisation des panneaux d'information est à télécharger sur le site internet :

www.ville-beligneux.fr

ou en contactant le service communication par courriel à :

communication@ville-beligneux.fr



APPLICATION MOBILE

Illiwap de la ville de Bèlignéux

La Ville de Bèlignéux diffuse de l'information et de l'actualité tout au long de l'année dans ses supports destinés à la communication événementielle et informative des associations et de la municipalité.

Une nouvelle application gratuite (Illiwap) est disponible dans notre commune. Elle permet de recevoir des notifications sur les événements à venir (coupures, alerte météo, manifestations...).

Pour utiliser l'application :

- Rendez-vous sur l'App Store ou sur le Play Store pour installer l'application Illiwap
- Abonnez-vous aux messages de la Mairie de Bèlignéux
- Activer les notifications dans l'application pour être immédiatement alerté en cas de nouveau message.

Nathalie Babolat, notre nouvelle directrice générale de la mairie

Elle a intégré les services de la ville de Bèlignéux le 1^{er} novembre 2020 pour occuper le poste de Directrice Générale des Services (DGS). Après 34 ans de service au sein de la fonction publique territoriale, dont 17 ans en tant que DGS au sein d'une commune de 2 500 habitants, elle a souhaité mettre au service de votre territoire son dynamisme et ses connaissances.

Elle définit son poste comme prenant mais passionnant : «Mon moteur est de favoriser la synergie entre les services afin de co-construire des outils et des projets efficaces et cohérents. Ma priorité est de m'articuler au projet du mandat des élus et viser une qualité de notre service public, l'optimisation des coûts et favoriser le travail en équipe pour une mutualisation des moyens.

Je suis très attachée à la rigueur, le soin du détail, la clarté des informations. Le management des équipes et les relations avec les élus sont pour moi mon principal enjeu. Mon quotidien se constitue d'au moins 60 % d'imprévus. Aucune journée ne se ressemble, ce qui fait la richesse du statut de DGS, même s'il faut savoir s'adapter et toujours répondre présente pour apporter son aide aux équipes, je vis pleinement et avec passion mon métier. J'ai toujours prôné pour la qualité du service public, la proximité et le lien étroit avec la population».

En intégrant la ville de Bèlignéux Nathalie Babolat a découvert une équipe (personnel et élus) investie et respectueuse des valeurs qu'elle défend depuis plusieurs années : le respect, l'intérêt général, l'engagement pour le bien de tous, la disponibilité et l'humilité.

Elle continuera, comme par le passé, à mettre au service de notre ville son investissement et elle apportera son aide aux élus pour qu'ils puissent œuvrer pour le développement de leur territoire. Nathalie conclue : **«Je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2021 malgré les moments difficiles que nous devons traverser au regard de la pandémie. Se projeter vers l'avenir c'est bâtir des rêves ou laisser libre cours à ses aspirations, tout cela va de pair avec l'espoir. Alors regardons et préparons l'avenir».**



Donne au monde le meilleur de toi-même et le meilleur viendra.

Madeline Bridge



Véhicules abandonnés, ce que nous dit la loi

Le maire peut demander au propriétaire d'un véhicule abandonné dans la rue ou sur un terrain privé de le faire enlever. Cette mise en demeure prévoit une astreinte allant jusqu'à 50 € par jour de retard si le propriétaire ne le fait pas dans le temps. C'est ce que précise la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique.

Que l'épave soit sur la voie publique ou bien sur une propriété privée, le maire peut exiger, par une mise en demeure, la remise en état de circuler ou bien le transfert dans un centre de véhicules hors d'usage agréé (une casse).

Désormais, lorsque l'épave représente un risque pour la sécurité des personnes ou constitue une atteinte grave à l'environnement, le maire peut prévoir une astreinte par jour de retard si le propriétaire n'a pas retiré son véhicule dans le délai imparti.

Les jours de retard sont décomptés à partir de la date de notification de la décision et jusqu'à l'enlèvement effectif par le propriétaire. Mais le montant total des sommes demandées ne peut être supérieur à 1 500 € - le montant de l'amende en cas d'abandon d'une épave dans un lieu public ou privé.

L'application de l'astreinte et son paiement n'empêchent pas la mise en fourrière ou l'évacuation d'office du véhicule par le maire lui-même.

IL EXISTE TROIS SITUATIONS DISTINCTES :

1. Des véhicules non réparables immédiatement en voie d'épavisation qui, à la demande du maire ou des autorités de police, peuvent être déplacés dans des fourrières gérées par l'État (si le propriétaire du véhicule est connu, les frais d'enlèvement et de garde lui reviennent).

2. Des véhicules considérés comme des épaves pour lesquels, passé un certain délai, le maire peut demander une mise en fourrière (si le véhicule posant problème est réparable) ou une évacuation vers un centre de véhicules hors d'usage (VHU) agréé (si le véhicule n'est pas réparable), le tout aux frais du titulaire du certificat d'immatriculation.

3. Des véhicules constituant des déchets au sens de l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement pour lesquels, passé un certain délai, le maire peut procéder à un transfert vers un centre des Véhicules Hors Usage (VHU) aux frais de la commune en cas d'absence de propriétaire connu.

Depuis mai 2020, 17 lettres recommandées ont été envoyées à des propriétaires qui ont abandonné leurs véhicules en différents points de la commune. Cette démarche a ainsi permis un enlèvement rapide des véhicules incriminés par leurs propriétaires.

Une convention entre la 3CM et la société EPAV'Service nous aide à la mise en fourrière des véhicules restants sans réponse des propriétaires, pour une mise en destruction.



17

**LETTRES RECOMMANDÉES
ONT ÉTÉ ENVOYÉES AUX
PROPRIÉTAIRES INDÉLICATS
DEPUIS MAI 2020**



Brûlage de végétaux à l'air libre

Les déchets de végétaux constituent une ressource pour protéger et fertiliser les sols. Malgré une réglementation restrictive, le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique interdite qui perdure.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardins ou de parcs. Il s'agit principalement :

- de l'herbe après tonte de pelouse,
- des feuilles mortes,
- des résidus d'élagage,
- des résidus de tailles de haies et arbustes,
- des résidus de débroussaillage,
- des épiluchures de fruits et légumes.

QUE FAIRE DE SES DÉCHETS VERTS ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps,
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective).

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre,
 - de les brûler avec un incinérateur de jardin.
- Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Toutefois, des dérogations peuvent exister dans la commune que vous habitez :

- s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts,
- ou s'il y a une obligation de débroussaillage,
- ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) s'applique.

Pour connaître le mode de traitement des déchets verts dans votre commune, ou savoir si une dérogation s'y applique, contactez votre mairie.

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie. En cas de non-respect de l'interdiction il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Commission santé & social dresse le bilan de ses actions

Après un démarrage peu aisé, dans des conditions sanitaires pas évidentes, et un état des lieux des activités entamées par la précédente mandature, la commission santé social s'est réunie dans son ensemble, dès le mois de juin, pour démarrer ses actions par la mise en place du plan canicule avant l'été.

Puis, elle s'est projetée sans tarder vers de nouveaux horizons, dont le développement de l'offre médicale sur la commune, avec l'organisation d'une Table Ronde réunissant tous les praticiens médicaux et paramédicaux afin de connaître leurs sollicitations pour une meilleure visibilité sur le territoire et leurs attentes par rapport à la collectivité. Un point de suivi de ce projet, avec les mêmes participants est d'ores et déjà prévu au printemps 2021.

La commission a également entamé des projets pour améliorer le confort de vie dans notre commune comme l'étude de nouveaux lieux de rencontres pour nos jeunes, l'étude d'un projet d'ac-

cueil des animaux de compagnie à l'EHPAD, l'étude de développement de lieux de vie, la mise en place de permanences juridiques et notariales, etc...

La commission a également nommé une référente (Carine Bardou) pour le fléau de l'ambrosie qui cette année nous a particulièrement touché par manque de suivi. Une nouvelle organisation pour la prévention se met en place et la commission espère que la contribution de tous permettra une meilleure réactivité. Une référente a aussi été désignée pour les chenilles processionnaires (Béatrice Brevet).

La commission s'est attachée à démarrer rapidement sur toutes ces questions sociales qui impactent la vie de la commune. Elle n'en a pas pour autant oublié les employés communaux. Ils travaillent chaque jour pour le bien de tous et ils auront, à titre de remerciements, une participation communale un peu plus élevée sur la valeur de leurs tickets restaurants (soit une augmentation pérenne de leur pouvoir d'achat).



AMBROISIE

La cause de problèmes de santé publique

Sa maîtrise ne concerne pas que les espaces agricoles et nécessite aussi votre mobilisation pour être efficace.

CE PRINTEMPS QUE DOIS-JE FAIRE SI JE VOIS DE L'AMBROISIE ?

- **Sur ma propriété** : je signale à la mairie (mairie@ville-beligneux.fr, 04 72 25 30 70 ou via l'application mobile "Illiwap") et j'agis vite : j'arrache dès l'apparition les plantes jeunes sont plus sensibles. Dans le stade plus avancés de la croissance de l'ambrosie, les produits de traitement sont très peu efficaces !

- **Hors de ma propriété et sur un terrain public** : je signale la zone infectée en mairie (mairie@ville-beligneux.fr, 04 72 25 30 70 ou via Illiwap) et j'agis, si seulement quelques plants sont présents en les arrachant.



CCAS

Une nouvelle identité visuelle pour 2021

La nouvelle équipe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pris ses fonctions sous la présidence de Jacques Piot, maire de la commune. Elle se compose de huit membres, quatre élus et quatre personnes désignées parmi les citoyens de Béligneux. (cf p.5)

Le CCAS agit en tant qu'établissement public, pour orienter, recevoir et conseiller les citoyens sur les démarches à effectuer dans le domaine social en partenariat avec les Services de Proximité Départementaux. Le CCAS de Béligneux, après délibération des membres, vient en aide aux Béligneux qui en font la demande, par le biais de soutiens financiers ou administratifs (restauration scolaire, soins médicaux, constitutions de dossiers...). Il s'occupe aussi d'animer le lien social de notre commune, en organisant par exemple le repas de nos Aînés. En cette année si particulière, celui-ci a été remplacé par une livraison de colis afin de maintenir ces moments de partage qui font la convivialité des fêtes de fin d'année.

2021 sera pour tous, une nouvelle année, que l'on espère meilleure et le CCAS a bien l'intention de s'impliquer plus encore dans la vie de notre commune.

Pour cela, une réelle identité visuelle CCAS sera créée pour plus de visibilité et le CCAS proposera, en partenariat avec les différentes Commissions Municipales, en particulier avec le Conseil Municipal des Enfants et la nouvelle Commission Jeunes, des actions solidaires tout au long de l'année.

MEMBRES DU CCAS

Piot Jacques (président)
Brozzoni Gontran (vice-président)
Bardou Carine
Gachon Françoise
Clément Daniel
Perrier Lucienne
Cartet Monique
Clair Annie
Fantino Emilie

LA SOLIDARITÉ, PLUS IMPORTANTE QUE JAMAIS...

Une année difficile vient de s'achever. Cette mise à l'épreuve, aussi bien personnelle que collective, nous aurait-elle permis de nous poser les bonnes questions concernant notre rôle sur cette bonne vieille planète ?

Les questions fondamentales de l'humanisme et de l'individualisme se sont posées à nous tous, mais avons-nous profité de cette occasion pour y apporter quelques réponses ?

Le fait d'avoir été solidaires fut une bonne chose et nous pouvons tous espérer que cela reste inscrit sur le long terme dans nos relations communes.

Pourtant, cette notion de solidarité est une notion encore trop abstraite pour bon nombre d'entre nous qui continuent à ne voir que leur propre intérêt. Les applaudissements du premier confinement ont été rassembleurs et maintenant ?

Les initiatives ponctuelles de créer des liens sociaux, par le biais d'animations que certains faisaient depuis leurs balcons, les aides matérielles apportées par les particuliers aux personnels soignants de nos hôpitaux et cliniques et tant d'autres... Toutes ces actions ont-elles été vaines, sont-elles déjà oubliées ?

Aussitôt le premier confinement terminé, ne nous sommes-nous pas désintéressés de toutes ces belles initiatives qui illustrent positivement ce que nous sommes : des êtres humains qui ont besoin les uns des autres ?



Aussi, continuons à faire vivre l'humanisme en actes concrets et quotidiens, avec toute la solidarité que nous connaissons et dont nous sommes capables. Affirmons ensemble l'avenir et ces crises qui auraient pu nous assommer ou nous pousser au chacun pour soi. Affirmons haut et fort la solidarité, la fraternité, la responsabilité et nous surmonterons toutes ces épreuves. Soyons des Citoyens, des Béligneux et des Béligneux encore plus soudés que jamais. Toute votre équipe d'élus municipaux est à votre écoute pour vous soutenir dans ce sens.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Un danger pour l'homme et l'animal

Larve d'un papillon de nuit qui ne vit qu'une nuit, elle écloit durant l'été ou fin du printemps selon la météo. A l'éclosion des œufs (par paquets de 150 à 320 sur des rameaux, 5 à 6 semaines après la ponte), les petites chenilles fabriquent une grande poche de soie et y vivent la journée, sortant en procession la nuit pour se nourrir de l'arbre. Elles muent trois à quatre fois avant l'hiver, dans le nid.

QUELS DÉGÂTS ?

- Les arbres s'affaiblissent et peuvent finir par mourir (un arbre touché non traité est condamné).

- Les milliers de poils urticants qui recouvrent les chenilles se détachent très facilement et même si vous n'avez pas de contact direct avec elles, vous pouvez souffrir d'irritations, d'allergies graves, de démangeaisons très vives, de conjonctivites, d'éternuements, de maux de gorge, de difficultés à déglutir, de vomissements et de problèmes respiratoires allant jusqu'à l'hospitalisation d'urgence...

- Vos animaux aussi sont concernés : s'ils les touchent ou lèchent des chenilles (vivantes ou mortes, ou même des restants de nids) ils peuvent se mettre à baver, leur langue peut gonfler etc. Sans soins urgents, ils peuvent par exemple perdre leur langue...

COMMENT AGIR ?

- Chaque année, vous pouvez pulvériser un traitement par poudre à diluer sur l'arbre (en mangeant les chenilles processionnaires s'empoisonnent).

- Vous pouvez couper les rameaux et branches atteintes, sans risquer que les chenilles sortent du nid, et les brûler de suite, mais ce n'est pas forcément pratique car souvent trop haut.

- En posant un piège à chenille par tronc : quand les chenilles descendent de l'arbre, via un entonnoir, elles vont s'enterrer dans le fond du sac rempli de terre ; elles croient être arrivées sur terre et elles s'enfouissent. Ensuite décrocher le sac et le jeter, le remplacer de suite. C'est la meilleure formule, la plus écologique et la plus sûre.

La mairie propose une action d'achat groupé. Contactez-nous pour en avoir le détail (**04 72 25 30 70** ou **mairie@ville-beligneux.fr**).



POUR VOUS METTRE À L'ABRI DE DANGER :

- ne jamais toucher les chenilles,
- ne pas se promener sous un arbre atteint en hiver ou un jour de vent
- se tenir et tenir les animaux domestiques à l'écart d'un arbre infesté
- traiter les arbres infestés et détruire les nids

OBLIGATIONS LÉGALES :

L'arrêté n°053/2014 de la ville de Bèlignéux stipule que chaque propriétaire ou locataire est tenu de supprimer les nids des chenilles processionnaires dès la fin de l'hiver.

NOS ÉCOLES

EN QUELQUES CHIFFRES

Année scolaire 2020/2021 - le premier trimestre est déjà passé !
Malgré un protocole sanitaire strict, la rentrée dans les deux écoles s'est bien déroulée.

160

ÉLÈVES À L'ÉCOLE MATERNELLE "LE PETIT POUCKET"

6 CLASSES

1. PS/MS - 26 élèves - Mme SANDLER / Mme SALVATORI
2. PS/MS - 27 élèves - Mme AUBOIN / Mme MASTRONICOLA
3. PS/MS - 26 élèves - Mme MATSOS/Mme TOUCHARD / Mme LONGCHAMP
4. MS/GS - 26 élèves - Mme FERRANTINI/Mme LEVET / Mme GIMENEZ
5. MS/GS - 27 élèves - Mme MORANDAT / Mme GIRAUD
6. PS/GS - 28 élèves - Mme JARLES / Mme NANDRY

Mme SALVATORI remplace Mme PLANTIER qui vient de prendre sa retraite après 38 années de loyaux services données pour l'éducation de nos petits bouts de Béligneux.

261

ÉLÈVES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE "LE CHAT BOTTÉ"

11 CLASSES

- CP - 23 élèves - Mme GENIQUET
- CP - 24 élèves - Mme MOUCHONAY
- CP/CE1 - 22 élèves - Mme GOUGES
- CE1 - 24 élèves - Mme FICAGNA
- CE1 - 25 élèves - Mme AGOSTINHO
- CE2 - 21 élèves - Mr AGOSTINHO
- CE2 - 22 élèves - Mr GARNIER
- CM1 - 25 élèves - Mme VERNUSSE / Mme RAPACKI
- CM1 - 26 élèves - Mme CABANIS / Mme SANSANO
- CM2 - 25 élèves - Mme ZUCCA
- CM2 - 24 élèves - Mr BEL

Avec le protocole sanitaire et le plan vigipirate, le spectacle de Noël et la sortie au cinéma ont été annulés. Néanmoins, pendant la période de mi-septembre à mi-décembre, la classe de CP/CE1 a pu se rendre à la piscine pour faire son activité.



MATERNELLE

Une visite du rucher à l'école

L'année dernière, les enfants devaient se rendre au rucher de Châtillon-sur-Chalaronne. La sortie a été annulée à cause du confinement. Finalement, c'est le rucher qui est venu à eux cette année le 5 et le 6 octobre.

SÉCURITÉ DE CIRCULATION

Deux agents de sécurité aux abords des écoles communales

Cette année, la municipalité a mis en place deux personnes aux abords de l'école pour veiller à la sécurité des enfants.

Nous rappelons aussi aux parents venant à l'école qu'il est interdit de stationner le long des bordures du trottoir peintes en jaune et sur l'aire de retournement.

LA COMMISSION JEUNES VEUT DONNER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AUX PROJETS...

La commission jeune a été créée à la rentrée 2020. Son but ? Monter des projets insufflés par les jeunes de notre commune afin de les faire participer à la vie municipale !

De nombreux jeunes souhaitent s'investir auprès de la municipalité après avoir fait partie du Conseil Municipal des Enfants. De ce fait, nous avons créé cette commission. Nous y accueillons les jeunes collégiens et lycéens. Nous sommes directement en lien avec le conseil municipal. Cette commission se veut multiple, elle touche tous les secteurs et fait donc appel aux différentes commissions de la mairie pour monter des projets avec les conseillers.

Notre équipe est composée de 9 jeunes, auparavant membre du Conseil Municipal des Enfants : Amélie, Cassandre, Clara, Lila, Lucie, Manon, Thais, Shana et Romane. Notre commission est animée par les benjamines du conseil municipal, Chloé Branche et Léa Terrier. Le but de cette commission est d'intégrer les plus jeunes bélignaires, afin de donner un nouvel essor à notre commune !

Nous nous réunissons régulièrement, deux mercredis par mois. Nous espérons que vous avez entendu parler ou même participé à notre premier projet : les Béli'défis. Ce sont des défis à réaliser chaque week-end en famille par les habitants. Les résultats sont ensuite diffusés auprès de tous via notre page Facebook ou notre site internet. C'est une façon pour les bélignaires et bélignaires de partager leurs créations, ainsi, même sans se voir, nos habitants communiquent. Avec cela, nous souhaitons donner vie au village par des activités ludiques et réalisables par tous.

D'autres projets vont également voir le jour, alors n'hésitez pas à participer vous aussi à nos défis ! Pour plus d'informations rendez-vous sur le **Facebook Béligneux** ou sur le site web www.ville-beligneux.fr



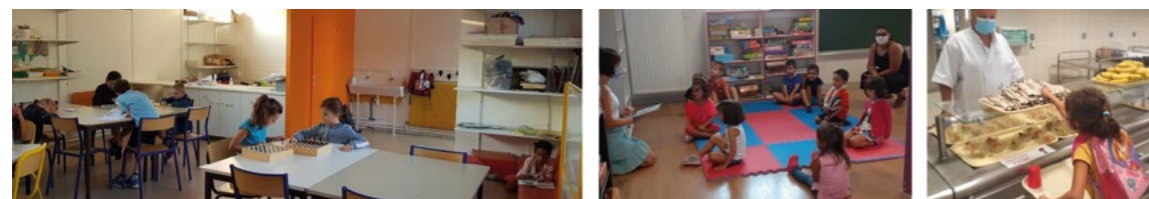
Les Ain'trepides, une nouvelle équipe en place pour accompagner vos chers bambins à la cantine et à l'accueil périscolaire

Dès la rentrée, les enfants des écoles maternelle et élémentaire ont été très nombreux à être accueillis au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire dans un contexte quelque peu particulier.

Au-delà du port du masque par l'ensemble du personnel, différentes mesures ont été prises au sein des deux services afin de respecter au mieux les consignes sanitaires : vigilance accrue du lavage de mains des enfants, désinfection spécifique quotidienne des locaux, formation et information du personnel quant aux consignes de précaution à appliquer.

Dans ce contexte de COVID-19, nous faisons face à de nouvelles problématiques et devons sans cesse agir dans l'urgence. Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont témoigné leur soutien en cette période.

Nous vous assurons que nous faisons tout notre possible au quotidien pour accueillir au mieux vos enfants et répondre à vos attentes.



AU RESTAURANT SCOLAIRE

Accueil et placement des enfants par groupe de niveau scolaire.

Préparation des couverts et serviettes de table pour que les enfants ne plongent pas les mains dans des bacs collectifs.

Délimitation d'espaces cours pour limiter le brassage de niveaux.

Mise à disposition de personnel supplémentaire pour garantir un bon encadrement dans le respect des consignes sanitaires.

A L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil des enfants sur deux bâtiments afin de pouvoir respecter au mieux la distanciation.

Mise en place de pots à crayons individuels pour éviter toute contamination liée à la manipulation de matériel.

CONTINUE DES ANIMATIONS SUR LE THEME DE «LA PISTE AUX ÉTOILES» :
mise en place d'animations adaptées aux consignes.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Les débats vont reprendre

Le dernier mandat a été quelque peu écourté à cause du confinement. En effet, les jeunes élus du conseil municipal d'enfants ont dû mettre fin à leurs réunions de commissions depuis mi-mars. Mais c'est plus motivés que jamais que ceux-ci ont souhaité continuer l'aventure CME !

Pour ce nouveau mandat, nous retrouverons donc 17 «anciens» conseillers, élémentaires et collégiens prêts à accueillir de nouveaux élus dans leur équipe. Alors bon courage à eux pour cette nouvelle année !

CONTACT :

Karine Vial 06 51 91 97 67
lesaintrepides@orange.fr

Conseil municipal
d'enfants de Bèlignieux



SERVICES À DOMICILE

Le portage de repas

Le portage de repas : bien plus qu'une simple livraison de repas, un vrai lien avec tous nos clients.

QUAND CE SERVICE EST-IL ASSURÉ ?

La livraison est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour vous servir les 365 jours de l'année.

UN REPAS AVEC DE MULTIPLES CHOIX COMPOSE :

- d'une entrée
- d'un plat principal
- d'un dessert
- d'un fromage
- d'un accompagnement
- d'une miche de pain.

QUEL EST LE COÛT D'UN REPAS ?

- repas complet + pain : **8€** (5,55€ après le crédit d'impôt)
- repas complet + pain + potage : **8,5€** (6,05€ après le crédit d'impôt)



SCIC Les Ain'trepides

Pour plus de renseignements sur notre fonctionnement, nos choix de menus, nos tarifs, ou les autres services que nous proposons, n'hésitez pas à nous contacter.

CONTACT :

04 78 06 38 20
aintrepides-services@orange.fr
www.repasadomicile.onlc.fr



Béligneux Histoire & Culture : un jeu confiné, mais enrichissant

Du 7 avril au 10 mai 2020, une petite activité s'est installée entre BHC et ses adhérents, pour garder le contact pendant le confinement dû au Covid-19.

Roger Jaccard

C'est la vocation de BHC telle que je l'ai rêvée lors de sa création...

Le «jeu» proposait, tout en restant chez soi ou pas loin :

- de trouver des documents,
- de prendre des photos,
- de retrouver de vieilles photos sur notre commune tout en ayant à l'esprit le patrimoine de Béligneux,
- de partager des souvenirs récents ou de plus anciens, avec des objets, des lieux qui font la vie de nos adhérents.

Après ces quelques semaines d'envois de dizaines de mails et d'échanges, BHC a compilé un classeur-album intitulé «souvenirs du confinement 2020» qui est à disposition dans les pièces du patrimoine et consultable lors des différentes portes ouvertes.

Un avant-goût pour vous donner l'envie de les découvrir :

- Essaim d'abeilles récupéré place de la Grande Hermière en avril 2020,
- Anciennes maisons de Chânes dans les années 1940,
- Syndicat agricole de Béligneux,
- Borne milliaire romaine Béligneux,
- Photo ancienne d'une vieille ferme Route de Cruisseau.



Entreamisloisirs : tout est permis... même les rêves les plus foux !

Au club «Entreamisloisirs» on piaffe...

On piaffe d'impatience de vous revoir pour ces jeudi après-midi de détente : à la coinche, au scrabble et autres jeux, aux créations qui occupent les mains et les esprits.

On piaffe de pouvoir à nouveau dépenser notre bonne humeur, partager le goûter, échanger quelques nouvelles et parfois même jouer à la pétanque, au loto. Et partir en escapade ! En grand voyage aussi !

On nous a déjà vu dans bien des îles (Balears, Caraïbes, Ceylan), dans des pays lointains (Grèce, Thaïlande) sur d'autres mers et d'autres océans (Méditerranée, Baltique, Atlantique, Indien, Pacifique) alors on piaffe !

Tiens, soyons fous : si ça veut rire, en juin une journée à bord du train bourgogne express et en septembre à Madère ou à Moscou ... si ça veut rire !



CONTACT :

Présidente - Lucienne Perrier
04 78 06 05 86 - 06 29 68 13 78
entramiloisirs01@gmail.com
www.entramiloisirs01.fr

Association Body'Art, attend avec impatience une nouvelle année

L'année 2020 avait très bien commencé pour l'association Body'Art qui s'apprêtait à fêter son 20ème anniversaire ! Avec pas moins de 160 adhérents, l'école de danse se portait à ravir jusqu'à ce que la crise du Covid intervienne. Tous les projets en cours furent annulés !

C'est grâce à la détermination des professeurs que les cours ont continués en visioconférence. Une période difficile à traverser pour l'ensemble des élèves qui sont restés, pour l'ensemble, motivés. Heureusement 2021 est là et les membres de l'association restent optimistes. Le spectacle annuel est prévu le 4 juin à Meximieux.

Body'Art c'est une association familiale, où les cours de danse sont enseignés avec rigueur et pédagogie

dans une ambiance conviviale. Guillaume Oto, professeur de break dance et Caroline Laffont, professeur de street jazz, veillent à cette harmonie.

Les adhérents ont de 5 à 77 ans et pratiquent des cours de maintien ou de danse dans des locaux adaptés, et ce, dans les règles de l'art. Il n'est pas rare d'ailleurs d'y croiser plusieurs générations d'une même famille.

N'hésitez plus à rejoindre les cours, le 1^{er} est offert !

CONTACT :

inscriptions et renseignements : 06 83 51 75 52
facebook.com/bodyartdanse2000



Chânes Animation, seul le voyage dans l'Yonne a résisté

Cette année si particulière nous a privé de plusieurs rendez-vous, la soirée bowling, la randonnée : dommage, il a fait très beau le jour prévu ! Et la fête des voisins tant attendue !



Nous avons pu maintenir notre week-end dans l'Yonne, les 12 et 13 septembre, avec bien entendu les précautions sanitaires de rigueur et c'est tous masqués que nous avons suivi le programme proposé.

Samedi : visite de l'entreprise Le Borvo, celle-ci construite selon une évocation architecturale contemporaine de la Saline royale d'Arc-et-Senan, est spécialisée dans la fabrication du saumon fumé, élevé en Norvège et en Ecosse selon des critères rigoureux de respect de l'environnement. Nous sommes partis à la découverte d'un savoir-faire original, d'une formidable saga familiale pour comprendre comment l'évolution des techniques ancestrales de conservation du poisson (séchage, salage, fumage au bois de hêtre) à une recette qui fait du saumon fumé élaboré au Borvo une référence culinaire Européenne pour les plus grandes tables gastronomiques. Puis dégustation appliquée aux découvertes de saveurs incomparables.

Puis visite guidée de la ville d'Auxerre au bords de l'Yonne ; labellisée «Ville d'Art et d'Histoire», Auxerre nous ouvert ses portes pour admirer les maisons à pans de bois, la tour de l'Horloge, la cathédrale Saint-Etienne autant de trésors architecturaux qui nous ont charmé. En suivant les pas de Cadet Rousseau (huissier auxerrois au XVIII^{ème} siècle) et sa petite comptine en tête nous avons pu admirer ce patrimoine historique exceptionnel de l'époque Médiévale et de la Renaissance.



Dimanche : Journée à Guédelon, un bel «œuvrier» (ouvrier au moyen-âge) nous a guidé dans le Chantier Médiéval et nous sommes partis pour un véritable voyage dans le temps à la découverte de ce chantier unique au monde ! Guédelon est un château «neuf» dont la construction a débuté en 1997 en s'inspirant des canons architecturaux de Philippe-Auguste, le roi bâtisseur (1165-1223).

Guédelon est un chantier d'archéologie expérimentale en mettant en œuvre les matériaux présents sur le site, les savoir-faire redécouverts en expérimentant les hypothèses de construction, l'objectif : construire pour comprendre !

Nous avons rencontré les «œuvriers» et artisans en activité : carriers, tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, forgerons, tuiliers, vanniers, cordiers, bucherons, teinturiers et coloristes qui nous ont fait partager leur étonnante aventure du XIII^{ème} siècle.

Après notre première visite en juin 2010, que de changements et d'évolutions : le logis Seigneurial et la tour de la Chapelle terminés, et la porte entre deux tours et la tour maîtresse à demie construites. Rendez-vous dans dix ans pour découvrir ce château extraordinaire enfin terminé !



Bibliothèque, les bénévoles envisagent les solutions numériques

2020 est une année vraiment particulière pour la bibliothèque. Après le confinement du printemps, c'est le confinement de l'automne !

Entre ces deux périodes, les bénévoles ne sont pas restées inactives. La réouverture s'est faite après la mise en place des mesures sanitaires préconisées : écran en plexiglass fourni par la mairie, gel hydro-alcoolique, limitation du nombre de personnes à l'intérieur des locaux.

Nous avons également fait l'acquisition de nouveautés, toujours très recherchées par nos fidèles lecteurs. Nous avons réaménagé tout l'espace «enfants et jeunes» afin de le rendre plus confortable. Nous avons retiré des rayons environ 400 livres (adultes et enfants) pour rendre le choix des ouvrages plus facile. Nous avons ensuite mis en vente ces documents le samedi 17 octobre, au prix d'1€ l'un et ce fut un succès. Nous pensons d'ailleurs renouveler cette opération au printemps.

Conscientes de la gêne provoquée par la fermeture de la bibliothèque pour cause de la COVID, nous réfléchissons à la création d'un catalogue numérique de tous les ouvrages. Ce catalogue, accessible à tous les adhérents, permettrait de faire des réservations et de les retirer sous une forme de «click and collect».

En attendant, nous vous rappelons les horaires d'ouverture en temps normal : **mardi de 16h45 à 18h45 et samedi de 9h45 à 11h45.**



Le bureau est actuellement composé de :

- Mme Clair (présidente),
- Mme Patouillet (vice-présidente),
- Mme Charvet (secrétaire),
- Mme Meunier (secrétaire-adjointe),
- Mme Descollonges (trésorière),
- Mme Morel (trésorière-adjointe),
- Mmes Goussery, Goutelle, MaîtreHenry, Maréchal (assesseurs).

Nous avons également un réparateur de livres en la personne de M. Maréchal.

Si vous aimez les livres, si vous avez un peu de temps libre, nous serons heureuses de vous accueillir dans notre équipe.



Anciens Combattants, commémorations en comité restreint

11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre a bien eu lieu mais avec un comité restreint composé de Monsieur le Maire Jacques Piot, quelques membres du conseil municipal dont l'adjointe à la communication Sylvie Marques qui retransmettait la cérémonie en direct sur Facebook. Étaient aussi présents le président des Anciens Combattants André Bernard, le porte-drapeau Guy Gauthier et quelques membres de la section bien entendu toutes les personnes étaient masquées et respectaient le distanciel.

Après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts, un hommage fut rendu aux morts de la commune mais aussi aux militaires décédés au cours de l'année. Monsieur le Maire a associé à cet hommage les victimes du terrorisme. Puis une délégation s'est rendue au cimetière pour déposer une gerbe et faire l'appel des morts puis chacun est retourné se confiner à cause de cette pandémie.



14 JUILLET

Compte tenu des contraintes sanitaires, environ 80 personnes seulement se sont retrouvées autour du Monument aux Morts pour la commémoration du 14 juillet présidée par Monsieur le Maire Jacques Piot en présence des anciens combattants et de quelques personnalités civiles et militaires.

Après le dépôt d'une gerbe et la minute de silence, le président des Anciens Combattants M. André Bernard s'est adressé aux récipiendaires et a remis la Croix du Combattant à MM. Bouty Robert, Bouty Jean, Goudard Michel et Seyssel Gérard. Le président honoraire M. André Bonnenfant l'a agrafée à M. David Vannier. Après cette cérémonie et en respectant les gestes barrière, le verre de l'amitié fut offert par la municipalité.

Questions
pour un
Champion

Fermeture temporaire...

En raison des contraintes sanitaires, le Club n'a pas pu se réunir depuis le mois de mars dernier et les rencontres Interclubs de L'Ain ont été interrompues.

Tous les adhérents attendent avec impatience de pouvoir se retrouver chaque semaine, non seulement pour prendre part aux séances de jeux, mais aussi pour partager des moments de convivialité qui leur ont tant manqués.

Le Club rouvrira dès que les conditions le permettront. Alors si ce jeu vous plaît, venez nous rejoindre.

CONTACT :

Mme Annick COUTER
présidente - 06 12 62 53 77
Mme Louise LOUVET
vice présidente - 06 21 47 54 36

Laissez nous vos coordonnées,
nous vous rappèlerons
dès la réouverture .

En pl'Ain Chœur, impatient de remonter sur scène

Le bonheur... tel était le thème du nouveau spectacle préparé par En Pl'Ain Chœur, la Chorale Variété Pop-Rock de Montluel, groupe de 73 choristes et de 5 musiciens.

Comme chaque année les répétitions s'enchaînaient chaque lundi soir depuis début janvier 2020 et le travail mené avec exigence et professionnalisme par Bruno Mercier, chef de chœur, se poursuivait dans la convivialité et la bonne humeur. La préparation des concerts de fin novembre, vrais spectacles vivants et modernes où se mêlent chansons, musique, mise en scène, déplacements, gestique, vidéos et jeux de lumière, enthousiasmait et motivait les choristes.

Mais hélas, un satané virus est venu perturber cette belle organisation et ce beau rêve ! Une dernière répétition a eu lieu le 10 mars puis chaque choriste est resté confiné, comme tout un chacun.

Confinement... déconfinement progressif... couvre-feu... reconfinement... Devant le manque de lisibilité sur l'avenir et les exigences du protocole sanitaire, la morosité et le découragement aurait pu gagner mais c'était sans compter sur les capacités d'adaptation et la motivation des choristes d'En Pl'Ain Chœur...

Pour preuve :

- Trois vidéos en mode «chorale confinée» ont été produites.
- Début juillet les répétitions ont repris, choristes masqués et distancés d'un mètre.
- En septembre, pour être plus distancés encore, deux groupes ont été formés pour répéter, alternativement, un lundi sur deux,



du 1^{er} décembre pour y découvrir des extraits des concerts précédents.

- L'enregistrement d'un CD en studio est prévu pour le printemps 2021.

Trouver des solutions, s'adapter, innover...tels ont été les mots d'ordre du groupe, soutenu par Bruno Mercier leur chef de chœur toujours optimiste, qui a plus d'une idée en tête pour que l'aventure continue coûte que coûte.

Les choristes d'En Pl'Ain Chœur ont hâte de retrouver les conditions de répétitions habituelles les lundis de 20h à 22h15 et de se lancer dans la préparation des concerts 2021 qui ont été fixés les 27 et 28 novembre. Laurent Voulzy, Julien Clerc, Renaud, Vianney, Johnny, Amir, Dany Brillant, Coldplay, Zazie, Les Frangines... C'est certain, l'invitation au bonheur tient toujours !

N'hésitez pas à visiter le site : www.enplainchoeur.jimdofree.com ou notre page Facebook sur lesquels vous retrouverez des extraits de concerts des années précédentes, les vidéos «Chorale confinée» et notre calendrier de l'aveut.

CONTACT :

Présidente - Sylvie LAFAYE : 06 25 57 86 47
sylvie.lafaye.epc@gmail.com

L'ÉCHO L'information de la
Communauté de Communes
de la Côtière à Montluel



NOUVEAU

UN PÔLE SERVICES À LA 3CM !

La 3CM et ses partenaires portent un service de proximité à destination de tous les habitants : un guichet unique de services au RDC du siège de la 3CM. En un lieu, des animatrices formées vous accueillent, vous orientent et vous informent dans toutes vos démarches administratives et de façon totalement confidentielle.

- Création, actualisation et gestion de compte : ANTS (Agence Nationale de Titres Sécurisés), CPAM, CAF, Pôle Emploi, Carsat, MSA, La Poste, ...
- Aide dans la constitution et le remplissage d'un dossier,
- Utilisation gratuite d'un poste informatique avec connexion internet,
- Remise, impression de formulaires,
- Renseignements...

Ce service attend sa labélisation Maison France Services.



ADRESSE

ZAC CAP & CO
485, rue des Valets
01120 Montluel

ACCÈS

Derrière la gare de Montluel

TÉL. 04 78 06 70 40

NOVEMBRE 2020
Beba'artcom

1ER PRIX
LAURÉAT 2020

2020
24^e Challenge des unions commerciales
CCI AIN

À DEUX PAS, MON COMMERCE C'EST ENCORE +
Le commerce dans l'Ain
Soutien le Commerce dans l'Ain
PRODIGES

LE BONHEUR C'EST LOIN
Le Commerce dans l'Ain
PRODIGES

copep's
Nos Artisans & Commerçants ont du pep's en Côtière!

Beba'artcom
www.BESA-ARTCOM.FR

Beba'artcom, union commerciale & artisanale des communes de Balan et Bèlignieux est fière de remporter le **1er prix du Challenge des Unions Commerciales de l'Ain (Cat.1) !**

Ce prix récompense l'**engagement bénévole des adhérents et le projet de Fédération COPEP'S**, présenté par Beba'artcom dans le cadre de ce concours.

Copep's est le fruit de plus de 2 ans de réflexion et de travail entre 3 unions commerciales de la Côtière : l'**Aimpec de Montluel, Beba'artcom de Balan Bèlignieux et l'UCAD de Dagneux.**

Nous associons cette belle reconnaissance de la CCI de l'Ain à nos **UC partenaires l'Aimpec et l'UCAD** ainsi qu'à la **communauté de commune 3CM.**

Expression des élus de la liste **COMMUNE À VIVRE** : un début de mandat atypique

Toute l'équipe de campagne autour de Jacques Piot a débuté cette année d'élections municipales enthousiaste, motivée et déterminée à faire de son mieux pour bâtir une nouvelle «commune à vivre», toujours dans la bonne humeur et la convivialité.

Grâce à nombre d'entre vous et à votre confiance, nous avons pu concrétiser positivement notre engagement le 15 mars 2020 en même temps que l'annonce du président Emmanuel Macron d'un confinement total mettant en attente nos prises de fonctions. Le virus de la COVID s'était invité à la fête. Pour autant, notre élan est resté intact.

Nous avons donc préparé notre arrivée, constitué nos équipes dans chaque commission, mis en place nos réflexions, anticipé tout ce qui pouvait l'être et installé un mode de fonctionnement collaboratif autour de notre nouveau maire.

Aussi nous étions prêts, dès le déconfinement en mai, à prendre nos fonctions et à débiter ce mandat de 6 ans avec plaisir et engagement.

Hormis Jacques Piot et Philippe Ferrand, notre équipe est novice dans ce type de fonction mais ces regards neufs nous ont permis de reprendre les choses «de zéro» avec l'intention de repartir sur de nouvelles bases : gestion de la crise sanitaire, projets de voirie et urbanisme, outils de communications, recherche de nouveaux médecins, actions sociales et sanitaires, sécurité, participation active au sein de la 3CM, accueil des enfants dans nos écoles ... que de défis grisants à relever pour vous satisfaire et améliorer concrètement notre commune. Certaines réalisations sont d'ores et déjà visibles, mais les projets ne manquent pas pour l'avenir.

Vous pouvez donc compter sur notre motivation, notre détermination et notre enthousiasme qui n'ont fait que croître durant cette année à votre contact. Nous continuerons toujours dans un esprit de cohésion, d'échange et de convivialité, tel est notre maître-mot.

Expression des élus de la liste **BELIGNEUX NOUVEL AVENIR** : bien accueillis au sein du conseil municipal

Nous remercions tous les Bèlignardes et les Bèlignards qui ont voté pour notre liste. Certes elle est arrivée en seconde position mais avec seulement 46 voix de retard. Elle a obtenu malgré tout cinq conseillers municipaux.

Bien que cela leur place de facto dans l'opposition, les cinq élus ont été bien accueillis par Monsieur Piot et les dix-sept conseillers de sa liste. Chaque conseiller peut participer aux débats de toutes les commissions, y compris dans celles qui ne font pas partie de ses attributions. Peut-être pourrions-nous regretter qu'avec près de la moitié des voix notre liste ne se soit pas vue proposer un poste d'adjoint.

Hormis cette «omission», pour l'instant, nous n'avons aucune raison légitime de nous opposer à la gestion actuelle de la commune, car exception faite du policier municipal que nous appelons toujours de nos vœux, nos programmes électoraux sont presque identiques. Aussi nous nous efforcerons d'être une force de proposition et œuvrerons au mieux dans les décisions du conseil municipal pour le bien commun et l'intérêt de Bèlignieux.

Les élus de **BELIGNEUX NOUVEL AVENIR** :
Daniel CLEMENT, Annick COUTER,
Françoise GACHON, René GOETSCHY et Philippe REMOND

2021



ZAC EN SCÈNE - LE FESTIVAL DE L'ÉMERGENCE
ESPACE LE GRAND CASSET LA BOISSE
Réservez vos soirées pour des moments inoubliables !



Les 22 et 23
AVRIL 2021

Suivez nous sur Facebook : [zac.en.scene](https://www.zacenscene.com) - www.zacenscene.com

2020

ETAT CIVIL

NAISSANCES

RIQUELME Lana, Joëlle, 11/01
JOACHIM Lucie, Cloé, 12/01
KARI Nahel, Hamada, M'Hamed, 18/01
BEN ABDESLEM Kalissa, 21/01
TIRAND ANTIMI Eden, 23/01
WENEGUEI Kymaël, Balthazar, 31/01
BONAZZI Keyla, Magali, Patricia, 07/02
PLASSE Kessy, Laurence, 11/02
POMPANON Maheline, Eloïse, Johanna, 12/02
DESSI ROS Malone, Lucas, 22/02
AMEGANVI Boaz, Mawuli, 09/03
TARARE GILBIN Ilann, Davy, Pierre, 21/03
DUPRÉ Jules, Alexandre, Laurent, 30/03
KOLIVAI Edden, Curtis, Manaitai, 01/04
GOERTZ Jeanne, Anita, Francine, 14/04
CERANTOLA Mia, Nathalie, Sylviane, 25/04
BURGER Mathéo, 26/04
LETICHE Erdi, 02/05
LABOUZ Isaiah, 11/05
BESSEAS Malo, Maxime, 18/05
LAMBERT Louise, Colette, Armelle, 18/05
SAMOUILLE ROUX Madie, 03/06
RIVIÈRE Noah, 04/06
DAOUDI Janna, 12/06
GOMES CARDOSO BAPTISTA Mirian, 14/06
BLANCKAERT MARTIN Enoha, Raphaël, Frédéric, 17/06
BABIKIAN Noé, 02/07
PIASEK Lola, 03/07
GIRAUD Mia, 04/07
TIMOTEO Matuanui, Joannou, Tearikioehau, 07/07
BEURIER Louise, 23/07
PEGUET Eva, 28/07
CHOSSET Angèle, Christine, Annick, 29/07
LALLEMAND Baudouin, Marie, Joseph, 06/08
BENTACHFINE BALAZI ATCHY-MILLAMA Djena, Pierrette, 17/08
BRANCHY LAPOUTE Chloé, 10/09
BERNONVILLE Clovis, Louis, 12/09
REZGUI Noam, 23/09
BARA Alizée, Angèle, Anne-Lyse, 19/09
TIATIA Anohi, Christiano, Moreno, 20/09
RUIZ Madhy, 22/09
MARIDACHAHOU Kiyân, Moussa, Khalid, 25/09
TAHIMANARII Keoni, Fernand, Joseph, 11/10
HAITAYAN Joanès, Alex, 16/10
LEQUAY Sacha, 18/10
GONÇALVES LOURENÇO Angelina, Maria, 29/10
OKAV Anna, 05/11
ANDRIEU Alycia, 21/11

MARIAGES

SABATIER Marc-Olivier, Henri et LIM Sun Mi, 01/08
FOREY Anthony et GONZALEZ Philippe, José, 01/08
HADJI Zwawi et JOLO Ericka, Marie-Julie, 22/08
DIES Jérémy, Manuel, Raymond et LANGER Cassandra, Laurianne, Claire, 26/09
HUGUET Gilles, Henry et AÏSSAOUI Kheira, 26/09
VALENTIN Cédric, Jean-Philippe et CHÉRON Magali, Pascale, 17/10
WILLEMIN Stéphane, Julien et KAENPHUTSA Kanjana, 24/10
ADEM Bilel et EL MARINI Ithem, 19/12



DÉCÈS

BERTRAND Nicole, Constance, Céline, Thérèse veuve GIOT, 18/02
GRATA Denise, Sophie, Marie veuve THOUIN, 10/03
HENRY Aimé, Emile, 19/03
GALLI Lucien, Antoine, Jean 27/03
POMMIER Raymonde, Jeanne veuve ROSSET, 30/03
GIRAUD Marcelle, Simone veuve BATAILLARD, 02/04
ROCHET Suzanne, Anna veuve PASCOT, 06/04
MAILLOT Marie, Rita veuve de BUSSCHERE, 07/04
ROSA Annette veuve TAILLANDIER, 21/04
MILKE Erica, Jeannine divorcée HANRIOT, 12/04
PENET Raymonde, Paulette, Augusta veuve GATHIER, 02/05
BERGER Marie, Louise, Germaine veuve PORTE, 07/05
CHEVALIER Gilberte, Angèle, Eugénie veuve BERTHIER, 13/05
DELEYROLLE Pierre, Joseph, 13/06
DREUX René, Joseph, 21/06
GENEVOIS Marcel, 25/06
MONACHON André, Denis, Maurice, 30/07
DALY Daniel, 02/08
POUZOLS Marguerite, Roberte divorcée SCHILLES, 21/08
RIOT Jane veuve CARTIER, 05/09
BARBINI Jacques, Jean, Marius, 17/09
FOURNAND Joannès, Jean, Claudius, 18/09
CROS Christiane, Lucette veuve ZANETTE, 28/09
DAGAND Hélène, 28/09
JACQUES Monique, Berthe, Felicie veuve LEMASSON, 17/10
LOPEZ MARIN Francisca veuve PEREZ CORVI, 13/10
RUBY Maria, Micheline veuve GOURMAND, 02/11
FOUGERAND Jeannine, Julienne veuve VIRET, 02/11
ARCONDARA Maria veuve LAMBRINIDIS, 04/11
LECOMTE Jean, Charles, 07/11
MINOTTI Marguerite, Marie veuve COUSIN, 09/11
MARSELLA Anne veuve FERNANDEZ, 08/11
DUPONT Josette, Adrienne, Julienne veuve BUA, 11/11
BRISSY Elise, Marcelle veuve PELISSIER, 11/11
ROLLAND Andrée, Francine, Jeanne veuve CURTET, 12/11
KAZADO Refka veuve ALVO, 15/11
CROST Denise, Juliette veuve CROST, 15/11
SOLASSIÉ Yvonne veuve LAURENT, 23/11
CATANÈSE Antonin, 24/11
RACCURT Marcel, Benoît, 25/11
DI PASQUALE Biagia veuve LA ROCCA, 26/11
BERCHE Daniel, Raymond, Henri, 26/11
LABOURÉ Jean, 01/12



BONNE ANNÉE
2021

